

Conseil communal Aigle



Aigle, le 18.04.2024

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2024-04 relatif à**

**Préavis municipal urgent 2024-04 du 8 avril 2024 relatif à la Réfection réservoir Fontanney
- travaux complémentaires**

Commission composée de :

Présidente : Corinne SCHWEIZER PIRON (ALT)

Membres : Bruno BERSIER (PLR)
Carlo CARRIERI (PSA)
Jean-François CROSET (EA)
Francis GERMANIER (UDC)
Samuel OBI (VERT)
Laurent PONS (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du lundi 15 avril 2024 à 19h00, La commission chargée de l'étude du préavis d'urgence susmentionné s'est réunie au caveau communal, bâtiment de l'Ancienne Maison de Ville.

A cette occasion, Mme Maude ALLORA, Municipale, était présente et nous la remercions pour ses explications et ses réponses.

Ce préavis d'urgence s'inscrit dans le cadre de la réfection du réservoir de Fontanney qui demande aujourd'hui d'avantage de travaux pour qu'il puisse être utilisé dans le système d'alimentation en eau potable de la commune d'Aigle ainsi que pour sa défense incendie.

La commission a obtenu toutes les réponses à ses questions.

1. QUESTIONS ET REMARQUES DE LA COMMISSION :

Q1 : Est-ce que la subvention de l'ECA sera augmentée étant donné que le montant final des travaux est plus élevé ?

R1 : La demande de subvention sera effectuée sur le montant total. Mais pour l'instant nous ne savons pas si la subvention sera supérieure.

Q2 : Pourrait-on avoir les m2 des surfaces du réservoir ?

R2 : Le radier fait 200m2, les piliers 40m2 et les murs 400m2

Q3 : Est-ce la même entreprise que pour les travaux déjà commencés dans le réservoir ?

R3 : Non. L'entreprise qui s'occupe de l'hydrodémolition est une autre entreprise que celle qui effectuera l'étanchéité. Il s'agit d'Etanchéité Biollay SA pour l'étanchéité et de l'entreprise Huber Etter SA pour l'hydrodémolition

Q4 : Les 20'000 CHF du Chapitre Divers et imprévus, budgétisés dans le Préavis 2023-10 sont-ils déjà entièrement utilisés ?

R4 : Oui en partie pour les travaux de sécurisation antichute, pour l'utilisation de l'échelle, le traitement de l'échelle du réservoir et la crépine du réservoir

Q5 Y a-t-il une garantie pour des travaux ?

R5 Oui, une garantie usuelle de 2 ans, 5 ans pour les défauts cachés et 10 pour les défauts cachés volontairement

Q6 Y aurait-il une incidence sur la facture d'eau pour le citoyen?

R6 Non, il n'y aura pas d'augmentation de facture d'eau pour le citoyen ?

Il est relevé par la commission que les têtes de chapitres, dans le devis, devraient être plus détaillées et plus claires pour permettre une vision plus précise de l'affectation des montants.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission a obtenu toutes les réponses à ses questions et elle propose à l'unanimité d'accepter le préavis d'urgence.

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le Préavis n° 2024-04 du lundi 8 avril 2024

Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 141'000 TTC pour les travaux complémentaires de réfection de l'étanchéité du réservoir de Fontanney.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 141'000 TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
3. D'adopter le projet des travaux complémentaires tel que présenté.

Pour la commission,
la rapporteuse :

Corinne SCHWEIZER PIRON

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Corinne SCHWEIZER PIRON (ALT)

